



## Contribution de la FSU

### Quelles sont les principales orientations que votre organisation porte pour promouvoir l'EVARS ?

Pour la FSU, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est un enjeu social majeur puisqu'elle est un vecteur d'égalité entre les personnes (diminution des stéréotypes), de connaissance de soi et des autres, d'amélioration des relations affectives sans phénomènes de domination et/ou de discrimination, d'amélioration des compétences psychosociales, d'amélioration de l'estime et de la confiance en soi. Elle recouvre aussi un enjeu de santé publique et de santé individuelle aussi bien physique que psychologique (limitation des IST, baisse des grossesses involontaires, diminution des violences sexuelles intrafamiliales ou non, baisse des traumatismes psychologiques, ...). Compte tenu des données concernant les violences sexuelles y compris des incestes, de l'usage croissant des réseaux sociaux, de l'accès de plus en plus précoce à la pornographie en ligne et aux stéréotypes et violences qu'elle porte, compte tenu des données du rapport de l'IGESR qui montre que seulement 15% des élèves bénéficient d'EVARS durant leur scolarité, il est urgent pour la FSU de faire en sorte que les textes soient appliqués partout pour que chaque élève puisse en bénéficier.

#### Ce que porte la FSU :

- L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle doit se faire dans les 3 dimensions : biologique, émotionnelle, juridique et sociale et culturelle.
- Les contenus de l'EVARS doivent être explicites et pensés par cycle avec des repères annuels au collège et lycée.
- Ce sont les personnels de l'éducation nationale (enseignant·es, CPE, infirmier·es et assistant·es sociales) qui doivent éduquer à la sexualité au sein des écoles et des établissements. Ce qui nécessite d'intégrer cela dans les programmes et les temps de service des personnels.
- L'éducation à la sexualité doit pouvoir se faire en co-intervention.
- Des associations spécialisées et agréées peuvent contribuer à cet enseignement sous la responsabilité et en présence d'un personnel.
- La formation initiale et continue de l'ensemble de ces personnels doit se faire au sein des INSPE pour qu'existent des temps de formation en commun. Cela doit aussi s'accompagner de formations disciplinaires, toutes les disciplines ne sont pas exposées de la même manière (EPS, SVT, littérature...).
- Des moyens doivent être créés pour prendre en charge les élèves victimes de violences dont la parole se libère au sein de l'école.
- Pour pouvoir mettre en oeuvre l'EVARS, la FSU demande que la protection des personnels contre les attaques collectives et/ou individuelles soit organisée et renforcée.

# **Recenser les principaux freins à la mise en oeuvre de cette éducation, les résistances**

## **Politiques/ Institutionnels**

*Une cadre explicite mais un manque de volonté politique marqué depuis 2017.*

Le ministère de l'Éducation nationale s'est doté en 2015 d'une politique « éducative, sociale et de santé en faveur de l'Elève » ambitieuse, associant l'ensemble de la communauté scolaire dont l'éducation à la sexualité fait partie compte tenu des enjeux et des besoins grandissants des élèves en la matière exprimés de manière explicite. Cette politique éducative que l'on devrait retrouver à tous les échelons de l'institution en partant des besoins des élèves exprimés dans les écoles et établissements (à partir d'un diagnostic commun, construit localement et débouchant sur un projet associant l'ensemble de la communauté scolaire) souffre particulièrement d'un manque d'impulsion et de considération.

Cela conduit aux problématiques structurelles de gouvernance, de financement, d'évaluation, de qualité, d'effectivité.

Quand elle est mise en place l'EVARS manque d'accompagnement du point de vue institutionnel. Contrairement aux exigences du cadre ministériel théorique qui impose un bilan annuel débouchant sur une réflexion sur les moyens à tous les échelons du MENJS, depuis 2016 aucune instance de dialogue social n'a pu travailler sur ces questions.

De même, à chaque tentative gouvernementale pour relancer de la mise en oeuvre de l'EVARS une défiance d'une partie de la population voit le jour. De même, il est fréquent que des personnels, des écoles ou des établissements soient la cible de menaces dès lors qu'ils mettent en oeuvre les séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

## **Formation**

- Insuffisance de la formation pour les personnels**

Les personnels de l'éducation nationale qui la mettent en œuvre n'ont pas toutes et tous eux et elles-mêmes bénéficié d'EVARS, iels font en fonction de ce qu'iels sont et de leur expérience. Cela est complètement insatisfaisant car de nombreux personnels ne se sentent pas autorisé·es/légitimes à mettre en oeuvre l'EVARS ou même risquent de mettre en difficulté des élèves ou se mettre elles-eux-mêmes en difficulté. Il y a donc une forte nécessité à ce que tous·tes soient formé·es.

> pour la FSU les formations doivent se faire dans les cursus de formation initiale et continue au sein des INSPE et doivent pouvoir être conjointes à l'ensemble des personnels de l'équipe pluriprofessionnelle. On peut envisager aussi des formations sur site si celui-ci regroupe une masse importante de personnels.

- **Formation à l'EVARS, à l'écoute, au repérage, aux procédures de signalement** (signalement d'équipe, factuel, expertise et temps de synthèse pluriprofessionnelles).

Dans la mesure où les temps d'éducation à la sexualité permettent régulièrement aux élèves de se sentir autorisé·es à se confier, les personnels de l'EN sont les premières à recevoir leur parole. Elles et ils doivent ensuite agir soit dans l'urgence soit en réunissant l'équipe pluriprofessionnelle pour prendre en charge les procédures de signalement (information préoccupante ou signalement au/à la procureur·e).

-> pour la FSU, l'absence de formation sur l'écoute, le recueil de la parole, les procédures de signalement sont des freins à l'existence des signalements et à la prise en charge des victimes.

Chaque professionnel·le intervenant auprès des jeunes doit voir ses compétences professionnelles ou disciplinaires propres renforcées en matière EVARS.

Pour la FSU, le manque de personnel est un frein à la bonne prise en charge des élèves. La disparité des procédures sur le territoire complexifie les signalements.

## **Manque de moyens**

Bien qu'inscrites dans la loi, les 3 séances annuelles d'éducation à la sexualité sont loin d'être effectives pour tous les élèves, cette problématique majeure est clairement due à la sous dotation structurelle en personnels dont souffre l'éducation nationale.

- Le manque de moyens d'enseignement entrave les possibilités de formation des personnels.
- Le manque de personnels en général et d'infirmières et d'assistant·es de service social en particulier empêche la co-intervention, le travail des équipes pluriprofessionnelles et la possibilité pour les élèves d'avoir accès aux consultations individuelles. Alors même que l'intervention au sein du collectif par une action éducative permet à ces professionnelles d'être connues et identifiées par les élèves, ou de repérer des réactions qui permettront ensuite de déboucher sur une possibilité de prise en charge individuelle directement au sein de l'établissement.
- Il s'agit également de mettre en exergue l'articulation nécessaire entre éducation à la sexualité collective et individuelle, un espace trop souvent impensé pourtant essentiel sur un sujet profondément intime. Education à la sexualité individuelle qui se traduit, dans l'école, par l'accès inconditionnel à la consultation infirmière ou à celle de l'assistante de service social dont l'effectivité appelle à la création de plusieurs milliers d'emplois d'infirmières et d'assistantes de service social. Il est indispensable d'avoir ces deux professionnelles à temps plein dans chaque établissement, en faveur des élèves pour un accueil et un suivi individuel.

Pour la FSU, le manque de ressources institutionnelles particulièrement pour le premier degré est également un frein important de la mise en oeuvre de l'éducation à la sexualité. Le Vadémécum ministériel est très insuffisant mais des ressources pédagogiques existent et doivent être mises en avant ainsi que les expériences existantes.

## **Formuler des préconisations afin d'améliorer la mise en œuvre et la réception de cette éducation**

Pour la FSU, l'éducation à la sexualité doit être mise en œuvre sous la responsabilité des personnels de l'éducation nationale. L'intervention des associations, quand elle existe, ne doit en effet pas déresponsabiliser l'école. Complémentaire, elle doit répondre aux projets d'école, construits à partir des besoins des élèves, et aux besoins de notre institution ainsi qu'à l'évolution des mœurs. La sexualité est au cœur de nos existences et, parce ce qu'il s'agit d'un enjeu primordial pour la société toute entière et d'une responsabilité envers les jeunes qui nous sont confié·es.

Tout cela nécessite d'approfondir les programmes, ainsi que les contenus à aborder dans les 3 dimensions : biologique, émotionnelle, juridique et sociale et les temps de service des personnels. Les modalités d'intervention par des fonctionnaires formé·es, en binômes permettent l'articulation entre les séances collectives et les suivis individuels qui vont en découler dans le cadre des missions spécifiques des infirmières de l'éducation et des assistantes de service social de l'éducation nationale. Pour la FSU, l'éducation à la sexualité doit se faire en co-intervention.

Il est primordial que soit affichée une volonté politique et institutionnelle de nécessité de prise en charge de l'éducation à la sexualité par l'éducation nationale et non uniquement par les familles. Un soutien fort envers les professionnel·les doit être mis en avant par des prises de positions affirmées. Une connaissance des textes pour l'ensemble de la population doit être favorisée.

Compte tenu de l'urgence, un plan de formation pluriannuel doit être déployé afin de permettre de former l'ensemble des personnels sous 5 ans. Une formation commune à l'ensemble des personnels mais aussi une formation spécifique à chaque métier doit se faire dans les INSPE. A minima une sensibilisation à l'écoute, au recueil de la parole et aux procédures de signalement doit être dispensée rapidement aux équipes éducatives afin de ne pas mettre en péril toute libération de parole d'un/une élève.

Les ressources pédagogiques existantes doivent être populariser pour les personnels qu'elles soient institutionnelles (le Vadémecum « Violences sexuelles intrafamiliales : comprendre, prévenir, repérer et agir », ressources eduscol, ressources départementales ou académiques) ou associatives.

Il est indispensable d'avoir des personnels dédiés (assistantes sociales en faveur des élèves et infirmières) à temps plein dans chaque établissement. Les postes nécessaires doivent être créés.